

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 28 novembre 2012 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h15)
Mme.	Stéphanie Fortin	Représentante	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	François Binet	Représentant	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Denis Lebel	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.

105-11-2012 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ghislain Nadeau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 31 octobre 2012.
  - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 7 novembre 2012.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Présentation du coordonnateur et du technicien en prévention incendie.
7. Administration :
  - 7.1 Adoption des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi.
    - 7.1.1 Partie I.
    - 7.1.2 Partie II.
  - 7.2 Taux d'intérêt pour 2013.
  - 7.3 Renouvellement des marges de crédit pour 2013 :
    - 7.3.1 MRC d'Abitibi.
    - 7.3.2 Service Forêt.
8. Correspondance.
9. CLD Abitibi :
10. Municipalités :
11. TNO :
12. Aménagement :
  - 12.1 Règlement # 125 « Relatif à la délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell (Rang 3, canton Laas » - Adoption.
  - 12.2 Règlement # 126 « Modifiant le règlement # 70 – Comité Consultatif Agricole » - Avis de motion.
  - 12.3 Comité Consultatif Agricole – Renouvellement de mandat de certains membres.
13. Sécurité Incendie :
14. Service Forêt :
  - 14.1 Forêt de proximité – Lettre de l'Unité de Gestion de l'Harricana-Sud, Ministère des Ressources Naturelles.
15. Service d'Évaluation :
  - 15.1 Demande à la ville d'Amos si elle a un intérêt à adhérer au service de la MRC d'Abitibi.
16. Autres sujets :
  - 16.1 Centre de détention d'Amos – Retard de construction.
  - 16.2 Projet de Loi C-38 – Modifications au régime d'assurance-emploi.
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
18. Informations :
  - 18.1 Activités et représentations du préfet du premier au 28 novembre 2012.

19. Élections des membres du Comité Administratif et du préfet suppléant :
  - 19.1 Explications de la procédure d'élection.
  - 19.2 Ajournement de l'assemblée.
  - 19.3 Réouverture de l'assemblée.
  - 19.4 Nomination d'un secrétaire d'élection.
  - 19.5 Nomination de 2 scrutateurs.
  - 19.6 Élection des membres du Comité Administratif.
    - 19.6.1 Représentant de la Zone 1 :  
La Corne, Landrienne et St-Marc-de-Figuery.
      - 19.6.1.1 Mise en candidatures.
      - 19.6.1.2 Fermeture de la mise en candidatures.
    - 19.6.2 Représentant de la Zone 2 :  
Berry, Launay, St-Dominique-du-Rosaire, St-Félix-de-Dalquier et Trécesson.
      - 19.6.2.1 Mise en candidatures.
      - 19.6.2.2 Fermeture de la mise en candidatures.
    - 19.6.3 Représentant de la Zone 3 :  
La Motte, Preissac, St-Mathieu-d'Harricana et Ste-Gertrude-Manneville.
      - 19.6.3.1 Mise en candidatures.
      - 19.6.3.2 Fermeture de la mise en candidatures.
    - 19.6.4 Représentant de la Zone 4 :  
Barraute, Champneuf, La Morandière et Rochebaucourt
      - 19.6.4.1 Mise en candidatures.
      - 19.6.4.2 Fermeture de la mise en candidatures.
    - 19.6.5 Destruction des bulletins de vote s'il y a lieu.
  - 19.7 Élection au poste de préfet-suppléant :
    - 19.7.1 Mise en candidatures.
    - 19.7.2 Fermeture de la mise en candidatures.
    - 19.7.3 Destruction des bulletins de vote s'il y a lieu.
    - 19.7.4 Modification de signature pour les effets bancaires s'il y a lieu.
  - 19.8 Remerciements aux administrateurs sortants s'il y a lieu.
  - 19.9 Déclaration solennelle des élus.
20. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

106-11-2012

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 OCTOBRE 2012 – CONTESTATION DU LIBELLÉ DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 093-10-2012 « COMITÉ DE SÉLECTION – POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL » :**

**ATTENDU** que Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette sont en désaccord avec le libellé de la résolution numéro 093-10-2012 « Comité de sélection – Poste de directeur général » faisant partie du procès-verbal de l'Assemblée Générale des maires du 31 octobre 2012 et souhaitent qu'elle soit modifiée;

**ATTENDU** qu'après vérification, Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet qui en avait fait la proposition et Monsieur Michel Lévesque qui avait donné son appui, confirment que la résolution reflète leur volonté et souhaitent qu'elle soit maintenue dans son libellé intégral tel que présenté;

À 19h45 Monsieur Jacques Riopel, préfet en appelle au vote.

Monsieur Michel Roy, directeur général, procède donc à l'appel nominal pour le vote.

MUNICIPALITÉ	MAIRE OU REPRÉSENTANT	VOIX	POPULATION	POUR	CONTRE
AMOS	Ulrick Chérubin	7	12 469	X	
BARRAUTE	Lionel Pelchat	1	2 103	X	
BERRY	Jean-Pierre Naud	1	553		X
CHAMPNEUF	Rosaire Guénette	1	133		X
LA CORNE	Michel Lévesque	1	778	X	
LA MORANDIERE	Guy Lemire	1	263		X
LA MOTTE	René Martineau	1	440		X
PREISSAC	Huguette Saucier	1	787		X
ROCHEBAUCOURT	Gaby Chiasson	1	174		X
ST-DOMINIQUE-DU-ROSAIRE	Maurice Godbout	1	455		X
ST-FÉLIX-DE-DALQUIER	Luc Pomerleau	1	910		X
ST-MARC-DE-FIGUERY	Réal Nolet	1	812	X	
ST-MATHIEU-D'HARRICANA	Martin Roch	1	736		X
TRÉCESSON	Ghislain Nadeau	1	1 377		X
<b>VOIX ET POPULATION REPRÉSENTÉES :</b>		20	21 990		
<b>VOTE VOIX :</b>				10	10
<b>VOTE POPULATION :</b>				16 162	5 828

Il est à noter que bien que les représentants des municipalités de Launay et de Sainte-Gertrude-Manneville soient présents en l'absence des maires, ils n'ont pas été appelés à voter puisqu'ils n'étaient pas présents à la séance du 31 octobre 2012 et ne peuvent donc pas se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la dite rencontre. De plus, Monsieur François Lemieux, maire de la municipalité de Landrienne n'était pas présent au moment de voter.

REJETÉE MAJORITAIREMENT

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 OCTOBRE 2012 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 31 octobre 2012.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 7 NOVEMBRE 2012 :**

Les maires ont reçu par courrier le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 7 novembre 2012 et Monsieur Michel Roy, directeur général, répond à leurs questionnements.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

**SÉCURITÉ INCENDIE - PRÉSENTATION DU COORDONNATEUR ET DU TPI :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait la présentation des personnes suivantes à l'emploi de la MRC d'Abitibi au Service de Sécurité Incendie :

- M. Étienne Bordeleau, coordonnateur en Sécurité Incendie;
- M. Martin Simoneau, technicien en prévention incendie.

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 DE LA MRC D'ABITIBI :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait un résumé des démarches effectuées depuis la présentation aux maires le 31 octobre dernier, des prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi.

De plus, les maires ont reçu par courrier deux (2) alternatives qu'ils ont été invités à analyser afin de prendre une orientation à la présente séance.

Les deux (2) alternatives proposées sont donc les suivantes :

**Alternative 1 :**

Retrait des honoraires professionnels pour l'inspection de la modernisation des rôles d'évaluation.	110 000\$
Diminution des frais de déplacement dans la Gestion Financière et Administrative.	2 000\$
Appropriation du surplus accumulé dans l'Administration Partie I	15 000\$
Appropriation du surplus accumulé dans l'Évaluation Partie II	10 000\$
Appropriation du surplus accumulé dans le poste Matières Résiduelles Partie I	7 500\$
Diminution de la rémunération des membres du Comité Consultatif Agricole	2 400\$
Affectation de l'Administration Générale au Poste du Bureau des Véhicules Automobiles des dépenses reliées à :	
• Augmentation de l'assurance-responsabilité (4 635\$)	0\$
• Installation d'un siège-élévateur pour les personnes à mobilité réduite (12 900\$)	0\$

**Alternative 2 :**

Report du paiement dû en 2013 des honoraires professionnels de la Société d'Analyse Immobilière D.M. Inc. pour l'équilibrage des rôles d'évaluation 2013-2014-2015 au budget 2014 incluant les ajustements de l'alternative 1.

Suite à cette présentation et aux discussions, les résolutions suivantes sont adoptées.

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 DE LA MRC D'ABITIBI – PARTIE I :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu que les prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi, Partie I, soient adoptées et que la base de répartition soit la suivante :

- Administration, aménagement, géomatique, livraison de programmes, immatriculation, développement économique, gestion des cours d'eau, plan de gestion des matières résiduelles, plan stratégique de développement touristique; selon la richesse foncière uniformisée;
- Sécurité Incendie; selon le nombre de risques dans chaque municipalité.

ADOPTÉE

- 109-11-2012 **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 DE LA MRC D'ABITIBI – ADOPTION DE L'ALTERNATIVE 2 :**
- Il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Luc Pomerleau et unanimement résolu de retenir l'Alternative 2 « Report du paiement dû en 2013 des honoraires professionnels de la Société d'Analyse Immobilière D.M. Inc. pour l'équilibrage des rôles d'évaluation 2013-2014-2015 au budget 2014 incluant les ajustements de l'alternative 1 ».
- ADOPTÉE
- 110-11-2012 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 DE LA MRC D'ABITIBI – PARTIE II :**
- Il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que les prévisions budgétaires 2013 de la MRC d'Abitibi, Partie II, soient adoptées et que la base de répartition soit calculée de la façon suivante :
- Évaluation, tenue à jour et équilibrage des rôles, selon la richesse foncière uniformisée des municipalités régies par le Code Municipal;
  - Entente de développement durable avec la ville d'Amos (règlement # 102) pour les municipalités régies par le Code Municipal; 50% en fonction de la population de la municipalité et 50% en fonction de la distance d'éloignement de la résidence la plus éloignée de chaque municipalité par rapport au centre-ville d'Amos;
  - Réseau large bande; montant fixe par municipalité.
- ADOPTÉE
- 111-11-2012 **ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ D'ANALYSE IMMOBILIÈRE D.M. INC. – HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR L'ÉQUILIBRATION DES RÔLES D'ÉVALUATION 2013-2014-2015 :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Luc Pomerleau et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Michel Roy, directeur général, à signer une entente avec la Société d'Analyse Immobilière D.M. Inc. concernant le report des déboursés pour l'équilibrage des rôles d'évaluation 2013-2014-2015.
- ADOPTÉE
- 112-11-2012 **TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Luc Pomerleau et unanimement résolu de fixer le taux d'intérêt pour les comptes à recevoir (MRC, Service Forêt, TNO) pour l'année 2013 à 18% l'an.
- ADOPTÉE
- 113-11-2012 **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MRC D'ABITIBI POUR L'ANNÉE 2013 :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que la MRC d'Abitibi renouvelle sa marge de crédit à la Banque Nationale du Canada au montant de 250 000.00\$ pour l'année financière 2013.
- ADOPTÉE
- 114-11-2012 **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DU SERVICE FORÊT POUR L'ANNÉE 2013 :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Madame la conseillère de comté Stéphanie Fortin et unanimement résolu que le Service Forêt de la MRC d'Abitibi renouvelle sa marge de crédit à la Banque Nationale du Canada au montant de 250 000.00\$ pour l'année financière 2013.
- ADOPTÉE

## CORRESPONDANCE :

### Accusés réception:

2012-11-08	M. Sylvain Gaudreault, Ministre, Transports	Résolution # 091-10-2012 Voirie locale – Plan d'intervention en infrastructures routières locales.
2012-11-08	M. Sylvain Gaudreault, Ministre, Transports	Résolution # 092-10-2012 Financement des chemins à double vocation.
2012-11-09	M. Sylvain Gaudreault, Ministre, Affaires Municipales	Résolution # 102-10-2012 Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Demande de reconduction.

### INVITATION :

SADC Harricana Rencontre d'information « La biomasse résiduelle : source d'énergie VERTE »	6 décembre 2012 8h00 à 15h20 Motel Villa Mon Repos, La Sarre 15h30 Centre de valorisation
--	---

115-11-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 125 « RELATIF À LA DÉLOCALISATION D'UN PONCEAU ET DU COURS D'EAU DE L'AFFLUENT DE LA RIVIÈRE BELL (RANG 3, CANTON LAAS) » - ADOPTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 125 « Relatif à la délocalisation d'un ponceau et du cours d'eau de l'affluent de la rivière Bell (Rang 3, canton Laas) ».

ADOPTÉE

116-11-2012 **RÈGLEMENT NUMÉRO 126 « MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 70 – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE » - AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du règlement numéro 126 « Modifiant le règlement numéro 70 – Comité Consultatif Agricole ».

Puisque les maires ont copie du projet de règlement dans leur dossier de rencontre, le directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE

117-11-2012 **COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – NOMINATION DE MEMBRES :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de mandater les personnes suivantes pour siéger sur le Comité Consultatif Agricole de la MRC d'Abitibi :

- M. Denis Chandonnet, représentant de la ville d'Amos;
- M. Roland Dumais, représentant de l'UPA d'Abitibi;
- M. Ghislain Galarneau, représentant de l'UPA d'Abitibi;
- Mme. Diane Migneault, représentante de la population.

Le mandat de ces membres aura une durée de trois (3) et se terminera donc en novembre 2016.

ADOPTÉE

**FORÊT DE PROXIMITÉ – LETTRE DE L'UNITÉ DE GESTION DE L'HARRICANA-SUD :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait part aux maires des municipalités membres de la convention d'aménagement forestier (CvAF) de la MRC d'Abitibi, d'une lettre que nous faisait parvenir Monsieur Luc Bernard, responsable du bureau de l'Unité de gestion de l'Harricana-Sud du Ministère des Ressources Naturelles le 26 octobre dernier relativement à la forêt de proximité.

Le ministère entend accorder une forêt de proximité aux bénéficiaires de CtAF et CvAF ainsi qu'aux bénéficiaires de CGT. Les modalités de conversion, en forêts de proximité de ces contrats et de ces conventions seront connues lors de la sortie de la Politique sur les forêts de proximité. Toutefois, considérant le changement de Gouvernement, un certain délai est à prévoir avant la sortie de cette politique.

Le ministère nous mentionne qu'il veut assurer une transition progressive pour les détenteurs actuels de CtAF, CvAF et CGT et qu'il y aurait des mesures transitoires au 1<sup>er</sup> avril 2013 afin de permettre la continuité de la planification et des opérations au niveau de la ressource forestière et donc, que la conversion en forêts de proximité se fera donc dans un deuxième temps.

118-11-2012 **VILLE D'AMOS –VS- SERVICE D'ÉVALUATION DE LA MRC D'ABITIBI :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch et unanimement résolu de demander à la ville d'Amos si elle est intéressée à faire une analyse conjointe avec la MRC d'Abitibi quant à l'intégration de son rôle d'évaluation foncière (résidentiel 5 logements et moins seulement) au Service d'Évaluation de la MRC d'Abitibi dans le but de vérifier la possibilité de réaliser des économies d'échelle pour limiter entre autres, les dépenses liées aux exigences gouvernementales en matière de modernisation des rôles d'évaluation foncière.

ADOPTÉE

119-11-2012 **CENTRE DE DÉTENTION D'AMOS – ÉCHÉANCIER :**

**ATTENDU** qu'en février 2008, le Conseil du Trésor a autorisé le principe de réalisation des projets immobiliers de construction d'établissements de détention, dont celui d'Amos;

**ATTENDU** que bientôt cinq (5) années se seront écoulées sans que le projet n'ait eu d'aval officiel de la part du Gouvernement;

**ATTENDU** que malgré la construction d'un bâtiment modulaire temporaire de 36 places supplémentaires, le problème de surpopulation est toujours présent avec tous les problèmes de sécurité que cela occasionne;

**ATTENDU** que le délai envisagé entre l'annonce officielle et l'hypothétique livraison du bâtiment, apparaît trop long et inacceptable;

**ATTENDU** les démarches effectuées par les intervenants politiques pour repositionner le dossier dans l'ordre des priorités du Ministère de la Sécurité Publique compte tenu du changement récent de Gouvernement suite à la dernière élection provinciale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de demander au ministre de la Sécurité Publique de considérer sérieusement le projet de construction du centre de détention d'Amos.

ADOPTÉE

120-11-2012 **PROJET DE LOI C-38 – MODIFICATIONS AU RÉGIME D'ASSURANCE-EMPLOI :**

**ATTENDU** que la réforme de l'assurance-emploi touchera de plein fouet les travailleuses et travailleurs les plus précaires;

**ATTENDU** que cette réforme vise les prestataires dits « fréquents », c'est-à-dire les personnes qui ont présenté trois (3) demandes de prestations et qui ont touché plus de 60 semaines de prestations au cours des cinq (5) dernières années;

**ATTENDU** que le Gouvernement exigera que ces chômeuses et ces chômeurs acceptent tout travail dans un rayon de 100 kilomètres de leur résidence à compter de la septième semaine de chômage à un salaire équivalent à 70% de leur salaire antérieur, et ce, sans égard à leur formation et à leurs compétences;

**ATTENDU** que cette mesure vise particulièrement les travailleurs saisonniers qui doivent recourir au régime année après année;

**ATTENDU** que d'autres changements pénaliseront particulièrement les prestataires des régions éloignées tout en alourdissant les procédures juridiques permettant aux chômeuses et aux chômeurs de contester une décision défavorable;

**ATTENDU** que l'abolition des conseils arbitraux, des juges-arbitres et des mécanismes d'appel constitue un frein à l'accès à la justice;

**ATTENDU** que ces changements proposés représentent une menace pour l'économie des régions, notamment dans l'industrie de la construction et plus particulièrement les régions où le travail saisonnier est très important, par exemple celles qui vivent de la pêche, de la foresterie, du tourisme ou de l'agriculture;

**ATTENDU** que cette réforme est contre-productive;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu :

- D'exiger du Gouvernement Fédéral qu'il renonce à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui affectera durement et sans motifs valables les travailleuses et les travailleurs de l'Abitibi-Témiscamingue;
- D'exiger du Gouvernement Fédéral d'être consultés sur toutes les réglementations qui pourraient avoir un impact pour les travailleuses et les travailleurs de notre région.

ADOPTÉE

**SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :**

**Congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités :**

Monsieur Jean-Pierre Naud, maire de la municipalité de Berry, souhaite que la MRC ne délègue aucun représentant au congrès annuel 2013 de la Fédération Québécoise des Municipalités afin de réduire les dépenses pour l'année 2013.

Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des maires du mois de juin 2013 lorsque nous recevrons l'invitation de la Fédération Québécoise des Municipalités.

**INFORMATION :**

Les maires sont invités à prendre connaissance du document suivant :

- Représentations du préfet du premier au 28 novembre 2012.

**ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DU PRÉFET SUPPLÉANT :**

**EXPLICATIONS CONCERNANT L'ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DU PRÉFET SUPPLÉANT :**

Monsieur Michel Roy, à titre de président d'élection, explique aux maires le mode de fonctionnement régissant les élections aux postes de membres du Comité Administratif et du préfet suppléant et s'enquiert auprès d'eux si des explications supplémentaires sont nécessaires.

Monsieur Roy explique également que Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos détient un siège puisque la Loi prévoit que « Toute municipalité locale dont le territoire correspond à une agglomération de recensement définie par Statistiques Canada ou toute municipalité locale dont le territoire est compris dans une telle agglomération et dont la population est la plus élevée parmi celles des municipalités » doit être représentée sur les comités de la MRC.

Il est maintenant convenu d'ajourner l'assemblée afin de laisser le temps aux maires de se consulter.

**VÉRIFICATION DU QUORUM :**

À 20h40, Monsieur Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute, quitte la séance.

Cette absence n'affecte toutefois pas le quorum qui est toujours atteint.

121-11-2012 **AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu que l'assemblée soit ajournée à 20h45.

ADOPTÉE

122-11-2012 **RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE AJOURNÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de rouvrir l'assemblée.

À 21h00, les délibérations de la séance reprennent sous la présidence du président d'élection, Monsieur Michel Roy, et les conseillers de comté suivants forment toujours quorum :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne
Mme.	Stéphanie Fortin	Représentante	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	François Binet	Représentant	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson

ADOPTÉE

123-11-2012 **NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ÉLECTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu que Madame Doris Jubinville soit nommée secrétaire d'élection.

ADOPTÉE

124-11-2012 **NOMINATION DES SCRUTATEURS :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que Madame Carole Lanoix ainsi que Monsieur Denis Lebel soient nommés scrutateurs.

ADOPTÉE

125-11-2012 **REPRÉSENTANT DE LA ZONE 1 QUI REGROUPE LES MUNICIPALITÉS DE LA CORNE, LANDRIENNE ET SAINT-MARC-DE-FIGUERY – MISE EN CANDIDATURE:**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu de présenter Monsieur Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery, comme membre du Comité Administratif pour représenter la Zone 1.

ADOPTÉE

126-11-2012 **FERMETURE DE LA MISE EN CANDIDATURES DE LA ZONE 1 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de fermer la mise en candidatures au poste de représentant de la Zone 1.

ADOPTÉE

**POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA ZONE 1 :**

Monsieur Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery, accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu.

127-11-2012 **REPRÉSENTANT DE LA ZONE 2 QUI REGROUPE LES MUNICIPALITÉS DE BERRY, LAUNAY, SAINT-DOMINIQUE-DU-ROSAIRE, SAINT-FÉLIX-DE-DALQUIER ET TRÉCESSON – MISE EN CANDIDATURE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Luc Pomerleau et unanimement résolu de présenter Monsieur Maurice Godbout, maire de la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, comme membre du Comité Administratif pour représenter la Zone 2.

ADOPTÉE

128-11-2012 **FERMETURE DE LA MISE EN CANDIDATURES DE LA ZONE 2 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Luc Pomerleau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de fermer la mise en candidatures au poste de représentant de la Zone 2.

ADOPTÉE

**POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA ZONE 2 :**

Monsieur Maurice Godbout, maire de la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu.

129-11-2012 **REPRÉSENTANT DE LA ZONE 3 QUI REGROUPE LES MUNICIPALITÉS DE LA MOTTE, PREISSAC, SAINT-MATHIEU-D'HARRICANA ET SAINTE-GERTRUDE-MANNEVILLE – MISE EN CANDIDATURE :**

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyée par Monsieur le conseiller de comté François Binet et unanimement résolu de présenter Monsieur René Martineau, maire de la municipalité de La Motte, comme membre du Comité Administratif pour représenter la Zone 3.

ADOPTÉE

130-11-2012 **FERMETURE DE LA MISE EN CANDIDATURES DE LA ZONE 3 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté François Binet et unanimement résolu de fermer la mise en candidatures au poste de représentant de la Zone 3.

ADOPTÉE

**POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA ZONE 3 :**

Monsieur René Martineau, maire de la municipalité de La Motte, accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu.

131-11-2012 **REPRÉSENTANT DE LA ZONE 4 QUI REGROUPE LES MUNICIPALITÉS DE BARRAUTE, CHAMPNEUF, LA MORANDIERE ET ROCHEBAUCOURT – MISE EN CANDIDATURE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire et unanimement résolu de présenter Madame Gaby Chiasson, mairesse de la municipalité de Rochebaucourt, comme membre du Comité Administratif pour représenter la Zone 4.

ADOPTÉE

132-11-2012 **FERMETURE DE LA MISE EN CANDIDATURES DE LA ZONE 4 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire et unanimement résolu de fermer la mise en candidatures au poste de représentant de la Zone 4.

ADOPTÉE

**POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA ZONE 4 :**

Madame Gaby Chiasson, mairesse de la municipalité de Rochebaucourt, accepte le poste et le président d'élection la déclare donc élue.

**DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF :**

Il n'y a pas eu de vote pour combler les postes de représentants de zone sur le Comité Administratif.

133-11-2012 **POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT – MISE EN CANDIDATURE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu de présenter Monsieur René Martineau, maire de la municipalité de La Motte, et représentant de la Zone 3, au poste de préfet suppléant.

ADOPTÉE

134-11-2012 **FERMETURE DE LA MISE EN CANDIDATURES POUR LE POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu de fermer la mise en candidatures au poste de préfet suppléant.

ADOPTÉE

**POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT :**

Monsieur René Martineau, maire de la municipalité de La Motte, accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu.

**DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE POUR L'ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT :**

Il n'y a pas eu de vote pour combler le poste de préfet suppléant.

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES :**

Il n'y a pas lieu de modifier les noms des signataires des effets bancaires.

135-11-2012 **REMERCIEMENTS À M. LIONEL PELCHAT, ADMINISTRATEUR SORTANT :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu de remercier Monsieur Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute, pour ses bons services sur le Comité Administratif tout au long de la dernière année.

ADOPTÉE

**DÉCLARATION SOLENNELLE DES ÉLUS :**

Suite à ces élections, chaque élu signe une déclaration solennelle dans laquelle il déclare solennellement qu'il remplira avec honnêteté et fidélité, les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de ses capacités et est assermenté par Monsieur Michel Roy, commissaire à l'Assermentation du district judiciaire d'Abitibi (# 117099).

136-11-2012 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 21h20.

ADOPTÉE

---

Jacques Riopel,  
Préfet.

---

Michel Roy,  
Directeur général.